



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 26 JUIN 2019

M. Christian Lowe, Président, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public, Madame la secrétaire municipale, ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 33 sont présents, 16 excusés et 1 absent

Le Quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 17

Municipalité : présente

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h15.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2019

Le Président demande s'il y a des demandes de modifications de l'ordre du jour et soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2019

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Mme Ilona Alonso demande la modification suivante :

Page 21, paragraphe 1, concernant le préavis du remplacement du tapis phono-absorbant de la première partie de la route de Divonne (à la charge de la Commune), celui-ci se fera jusqu'au panneau "70" à la sortie de Com-mugny et non pas jusqu'au croisement avec le chemin de Monthoux.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019, modifié, est approuvé par 22 oui, 0 non, 10 abstentions.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président informe que la liste des préavis est très longue pour une lecture de celle-ci et que, comme le lui a fait remarquer Mme Marianne Naegeli, le statut de ces préavis manque (certains sont renvoyés, certains sont en attente d'un projet de préavis de la Municipalité et d'autres n'ont pas encore été examinés par les commissions concernées).

Il rappelle qu'il s'agit d'une liste extrêmement complète. Certains préavis sont en attente depuis longtemps, pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Le Président demande de se référer à la liste apparaissant dans le procès-verbal et procède à la lecture de la liste, soit :

Renvoyé à	Intitulé
Finances	La demande d'examen concernant l'établissement d'un règlement communal fixant les conditions d'octroi d'une aide financière communale pour les études musicales. En attente de préavis.
Environnement	La demande d'examen concernant l'établissement d'une convention entre les communes de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois instituant une entente intercommunale pour l'exploitation de la déchetterie intercommunale. En attente de préavis.
Finances	La demande d'examen concernant le préavis municipal n° 14/2017 fixant les vacations et indemnités des charges de Syndic et de Municipal dès 2018. En attente de préavis.
Finances Constructions	La demande d'examen concernant le déplacement du congélateur communal. En attente de préavis.
Finances	Préavis concernant une demande d'autorisation générale de prêt des fonds disponibles de la trésorerie de la Commune de Commugny auprès des diverses collectivités publiques, pour la législature 2016-2021. En attente de préavis.
Finances Constructions	Préavis concernant la rénovation d'un appartement du centre scolaire. En attente de préavis.
Finances Constructions	Préavis concernant le remplacement du parquet de la salle communale (salle Meier). En attente de préavis.
Finances Constructions	Préavis concernant la mise à jour du wifi de la salle communale. En attente de préavis.
Finances	Préavis de bureau relatif aux indemnités et vacations du Conseil communal. La commission des Finances a demandé des modifications. En attente de proposition du bureau
Finances	Préavis concernant une participation financière à la réalisation du projet "Maison des Vins de la Côte" Mont-sur-Rolle, présenté le 22 mai 2019. En attente de préavis.

Le Président donne la liste des initiatives du Conseil communal en attente de réponse, d'un rapport ou projet de la part de la Municipalité :

Type	Intitulé
Motion 20 juin 2018	Motion Emanuel Weisskopf pour amender le règlement communal du Conseil communal de Commugny
Postulat 27 mars 2019	Postulat de Geneviève Walter et consorts – quel futur pour le bâtiment de la laiterie ?
Postulat 22 mai 2019	Postulat "Aménagement" présenté la commission ad hoc composée de Lisset Marzari, Floriane Decurnex-Gonzalez, Ilona Alonso, Danièle Braun, Michel Schmidt, Jean-Pierre Rodieux, Omar Sharif, Samir Vora et René Braun

Le Président annonce avec regret la démission de M. André Wiesel, scrutateur et conseiller communal. Il quitte la commune au 1^{er} juillet 2019.

Le Président lui dit qu'il va manquer au bureau et le remercie pour son engagement et son enthousiasme.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Délégation au Conseil Intercommunal de l'AJET

Mme Thérèse Dittli communique les informations suivantes :

- Les comptes 2018 ont été approuvés le jeudi 23 mai 2019. Ceux-ci sont légèrement au-dessus du budget en raison de la restructuration et de l'engagement d'une nouvelle direction.
- Le cout total à la charge des 9 communes est de 4'023'321,65 CHF.
Le coût total à la charge de la commune de Commugny est de CHF 600'175,52, soit CHF 210.- par habitant.

Délégation au Conseil Intercommunal des SITSE

Mme Agnès Ansermet communique des informations suivantes :

- Les comptes 2018 ont été approuvés le jeudi 13 juin 2019.
- 6 préavis votés durant la législature sont arrivés à terme, donc clos.
- Validation de demandes de crédit pour un puits d'essai en vue du recaptage de la source du Bornet et de la réfection du réseau d'assainissement du chemin de la Source à Coppet.

La parole n'est plus demandée.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui donne quelques informations :

Assemblée des Syndics du District de Nyon

La dernière assemblée a eu lieu au mois de mars et la prochaine se fera en automne.

Assemblée des Syndics de Terre Sainte

La dernière assemblée a eu lieu le 12 juin 2019 à Coppet. Les sujets évoqués ont été les suivants :

- Le Théâtre de Terre Sainte
- La péréquation intercommunale, sujet récurrent
- Le pot commun
- La demande de soutien de la commune de Morat faite aux communes vaudoise
- Le projet d'usine d'embouteillage à Divonne

Concernant le projet d'usine d'embouteillage, les municipalités de Terre Sainte, à l'exception de Crans, ainsi que les conseils administratifs des communes de Céligny et Versoix, ont déposé sur France, un "recours gracieux", dans le cadre de la procédure du permis de construire. A ce jour, cette intervention bloque la délivrance du permis de construire.

Une délégation des Syndics a rencontré des représentants de la Mairie de Divonne-les-Bains et M. Savatez. A ce stade les échanges sont satisfaisants. Les municipalités sont en attente de documents promis et de confirmations écrites, avant de prendre des décisions sur la suite à donner dans le cadre de la procédure engagée.

Il s'agit d'une démarche compliquée car les procédures ne sont pas maîtrisées sur le territoire français. Un cabinet d'avocats a été mandaté à cet effet.

Les informations complémentaires sur le suivi de ce dossier, seront transmises en septembre.

Information importante, concernant le chauffage à distance sur le site des Rojalets (selon préavis voté), une journée porte ouverte est prévue pour la population, avec la Romande Energie, le samedi matin 5 octobre (comme annoncé dans le cadre de la séance du SITSE). D'autres informations et détails suivront en septembre.

M. Michel Golay donne les informations suivantes :

Travaux de la route de l'Eglise

Les travaux sont quasiment terminés. La route est rouverte depuis quelques jours. Il reste quelques candélabres à poser, ceux-ci ayant dû être renvoyés au fabricant et le banc pour les promeneurs sur le carrefour de l'Eglise.

Travaux de la RC 6

La route sera fermée du 1^{er} au 12 juillet, avec un bon espoir de raccourcir la durée de fermeture (selon les conditions météo). Circulation sera interdite sur la route, les trottoirs restent ouverts. Le bus remontant de Coppet s'arrêtera en face de la Cave de la Charrue et celui descendant à Coppet, par la route de l'Eglise, s'arrêtera à la laiterie. A décider par les TPN. L'arrêt sera signalé sur place.

Déchetterie Intercommunale

Comme indiqué sur le site de Commugny, fermeture exceptionnelle de la déchetterie intercommunale prévue les après-midis du 26 au 28 juin, en raison de la canicule.

M. Harry Schaub signale :

Plan canicule

Un système a été mis en place. Les personnes à risque ont été avisées par un tout ménage, les personnes suivies par le CMS continuent de l'être et les personnes seules seront contactées par Messieurs Michel Golay et Harry Schaub.

Statistiques des délits

Les vols avec effraction ont légèrement augmenté de 1,6 %, pour l'année 2018. Conséquences, augmentation des tournées de la société SDS.

A relevé, une très augmentation des escroqueries, +38 %, dont 69 % par le net.

1^{er} août

Allocution de Madame Véronique Rey-Vodoz, Conservatrice du Musée Romain de Nyon et animations musicales par une yodeleuse "HéloHeidi" et un groupe de cors des Alpes "La Voix des Alpes".

M. Yves Hermanjat fait savoir :

Aménagement territoire

Le projet de planification communal a été envoyé au canton, pour qu'il prenne position. Pas de retour reçu.

Appartements de la Commune

Une pré-visite a été faite pour le dernier appartement qui va être libéré. Pas de travaux importants à effectuer.

M. Pierre Maillebeau informe :

Promotions

Les promotions auront lieu le jeudi 8 juillet.

7. RÉPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président passe la parole à Mme la Syndique qui indique :

Action/prévention vélos

Suite à la question de Mr Kaltenrieder sur l'action de prévention vélo.

Pas de problématique constatée par la brigade de prévention routière, suite à des passages ponctuels.

Des actions de sensibilisation ont été prévues par le CESCOT.

Site internet communal

La principale personne en charge du site internet (adjoint administratif) est en arrêt de travail. Dès son retour les mises à jour seront faites.

Questions des conseillers

Mme Ilona Alonso demande pourquoi le panneau avec limitation de temps de parcage n'a pas été posé le 11 juin comme prévu ?

Certaines entités ont ralenti le processus administratif. Les autorisations sont faites et les informations ont été transmises aux personnes concernées. Dès la fin des travaux de la route RC 6, les panneaux seront posés.

8. NOMINATIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président passe la parole à Mme Geneviève Walter, Vice-présidente pour la nomination du Président.

Nomination du Président

M. Christian Lowe est élu par acclamation.

Mr Lowe reprend la présidence de la séance.

Nomination du Secrétaire

Mme Nathalie Helmers est élue par acclamation et prend son poste avec effet immédiat, à la place de M. Samir Vora, secrétaire suppléant.

Nomination du 1^{er} Vice-Président

Mme Geneviève Walter est élue par acclamation.

Nomination du 2^{ème} Vice-Président

Mme Floriane Decurnex-Gonzalez est élue par acclamation.

Nomination des Scrutateurs

Mme Lisset Marzari et M. Samir Vora sont élus par acclamation.

Nomination des Scrutateurs suppléants

Mmes Emmanuelle Coulon et Agnès Ansermet sont élues par acclamation.

9. NOMINATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION

Le Président rappelle que selon la loi sur les communes et le règlement communal, les membres de cette commission doivent être renouvelés chaque année au mois de juin, avec un moins un nouveau membre.

Six candidats proposent leur candidature :

M. Peter Mac Avock, M. Ernesto Stahl, Mme Lisset Marzari, Mme Lis Karlsson, M. Martin Hubble et M. Nicolas Reichmuth (candidature reçue par le Président).

Un vote à bulletin secret doit être organisé.

M. Martin Hubble retire sa candidature.

Mmes Lisset Marzari et Lis Karlsson sont élues par acclamation.

MM Peter Mac Avock, Ernesto Stahl et Nicola Reichmuth sont réélus par acclamation.

10. NOMINATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président annonce avoir reçu les candidatures de M. Emmanuel Weisskopf, de Mme Christine Bärtsch, de Mme Geneviève Walter, M. Cyrill Schuler.

Mme Floriane Decurnex-Gonzalez se porte également candidate.

Mme Floriane Decurnex-Gonzalez est élue par acclamation.

Mmes Christine Bärtsch et Geneviève Walter et MM Emmanuel Weisskopf et Cyrill Schüler sont réélus par acclamation.

11. PREAVIS MUNICIPAL 07/2019 COMPTES 2018

Le Conseil accepte de donner la parole à M. Jaccard, Boursier, à l'unanimité.

Rapport de la Commission de Gestion

M. Peter Mac Avock, Président de la Commission de gestion, procède à la lecture des conclusions du rapport.

M. René Braun fait une remarque quant à l'anglicisme "Roadmap" apparaissant dans le chiffre 4, point 3 du rapport de Gestion. Il trouve que c'est une excellente proposition mais propose à l'avenir d'utiliser le mot « feuille de route ».

Rapport de Gestion 2018 et présentation des comptes 2018

Le Président donne la parole à Mme la Syndique pour la présentation des comptes 2018.

La présentation se fait sous la forme d'un diaporama avec tableaux (comme chaque année).

Mme la Syndique précise que les tableaux présentés n'ont pas été transmis sous la forme présentée, mais que les informations y figurant sont tous dans les documents reçus par les conseillers.

Tableau des revenus par secteur

Mme la Syndique rappelle, au niveau de l'Administration, les principaux revenus qui se dissocient sont :

- Les revenus du centre sportif, suite à la modification de convention avec ARSCO SA, par rapport à la location.

- CHF 75'000.— de legs reçu, mais entré/sorti dans la comptabilité, suite à la dissolution de la société de développement
- CHF 25'000.— de recettes dus aux ventes de cartes journalières CFF.

Concernant les finances, pas de remarques spécifiques.

Dans le poste Domaines et bâtiments, l'essentiel des revenus sont issus des locations.

Dans le chapitre 4 Travaux, les principaux postes de revenus, formant les CHF 1'169'541.65, sont les émoluments pour les permis de construire (CHF 120'669,55), la taxe forfaitaire déchets (CHF 251'693,50), la rétrocession taxe au sac (CHF 110'220.20), la part à charge du social (CHF 90'000.--) sans oublier le transfert depuis le compte du "social" (720.3909), la participation des communes pour le fonctionnement de la déchetterie intercommunale (CHF 453'074.13) et le prélèvement sur la réserve d'Épuration (CHF 50'212.61).

Mme la Syndique rappelle que certains éléments dans les comptes sont parfois plus à caractère comptable.

Instruction publique. Mme la Syndique rappelle que ce poste ne rapporte concrètement rien à la commune, mais qu'il s'agit d'un investissement sur l'avenir de nos enfants.

Au niveau de la Police, les deux postes de rentrées sont les recettes issues des émoluments et les prélèvements à la réserve protection civile.

Enfin, concernant le poste Sécurité Sociale, l'autre partie du legs (CHF 75'000.--), répartis en deux morceaux de CHF 37'500.--, une fois pour le soutien à l'entretien du cimetière et une fois pour les personnes âgées de Com-mugny dans le besoin.

Tableau des dépenses par secteur

Mme la Syndique indique qu'au niveau du poste Administration, les dépenses sont au-dessous du budget d'environ CHF 36'000.--, mais supérieur aux comptes 2017 d'environ CHF 160'000.--. Ce point avait été discuté lors de la présentation du budget 2019, durant la séance du mois de décembre. L'essentiel de la hausse est lié aux modifications et aux augmentations dans le domaine des ressources humaines (pour environ CHF 95'000.--).

Concernant les autres postes, pas d'autres commentaires à ce stade.

Récapitulatif

Mme la Syndique constate que l'année se fini avec un excédent de charges d'environ CHF 578'000.—.

Principaux écarts sur les impôts

La parole est passée à M. Michel Jaccard, boursier, pour le point concernant les Impôts.

Il informe que le tableau présente les principaux écarts sur les revenus fiscaux.

Il présente les différents écarts, par rapport au budget et aux comptes 2017 et, relève certains écarts surprenants, notamment concernant l'impôt sur la fortune.

Il poursuit en indiquant que le poste qui est assez intéressant est celui de l'impôt sur le revenu, avec une augmentation par rapport au budget de CHF 450'000.-- et de CHF 806'000.— par rapport aux comptes 2017.

Le Boursier indique que la grosse surprise vient de l'impôt sur la fortune, avec un revenu de CHF 2'551'800.--, c'est à dire CHF 801'000.— de plus que le budget et CHF 616'000.—de plus que l'année précédente.

Pour l'impôt foncier, il y a 131'000 CHF de plus qu'au budget, et droits de mutations avec 121'000 CHF de plus qu'au budget.

État de la facture sociale et la péréquation

M. Michel Jaccard indique que cette année, pour la première fois le décompte final de la facture social a été comptabilisé. Ce montant n'est pas toujours définitif mais le décompte a été comptabilisé.

Les CHF 7,302 mio représentent les acomptes et l'estimation pour l'année 2018, auxquels sont rajoutés les décomptes complémentaires 2017, pour un total de CHF 7,4 mio, contre un budget de CHF 6,680 mio, en comparaison de l'année précédente à CHF 6,533 mio.

Concernant la péréquation, il s'agit de la même chose, avec estimation, avec un montant de CHF 4,035 mio pour l'année 2018, plus CHF 202'000.— pour l'année 2017, pour un total de CHF 4,237 mio, contre un budget de CHF 3,6 mio, en comparaison de l'année 2017, CHF 3,3 mio.

Tableau des évolutions des investissements

Le Boursier commente les différents éléments du tableau. Il relève certains montants, dont notamment l'investissement pour le Parc Marguerite (CHF 1'534.600.--) et le subside (CHF 134'000.--) reçu de l'état de Vaud pour la création de la déchetterie.

La valeur d'investissement au 31.12.2018 s'élève à CHF 6'294'800.--.

Marge d'autofinancement

M. Michel Jaccard rappelle que le résultat pour cet exercice indique un excédent de charges de CHF 577'994.30.

Cet excédent de charges comprend des mouvements qui ne sont pas nécessairement financiers, en particulier les amortissements (CHF 279'000.--) et les mouvements de réserve (CHF 176'000.--).

Concernant les mouvements réels et liquidités, le fonctionnement pour 2018 a coûté CHF 122'000.-- à la trésorerie. A quoi il faut ajouter des investissements (CHF 1'626'000.--).

Le montant total d'utilisation pour la trésorerie s'élève à CHF 1'748'000.--.

Tableau d'évolution des réserves

Le Boursier commente le tableau et détaille quelques montants.

L'attribution à la réserve "Risques débiteurs" (CHF 40'000.--) provient essentiellement de l'administration cantonale des impôts (risque sur les encaissements des impôts).

Le montant de CHF 273'200.--, concernant la réserve d'épuration non affectée, correspond à la partie des travaux qui a été liquidée en 2018.

Le total des réserves au 31.12.2018 s'élève à CHF 3'471'300.--.

Etat de la trésorerie

Le Boursier informe que l'état de la trésorerie au 31.12.2017 était de CHF 9'400'000.— et que celui-ci s'élève à CHF 6'461'000.— à fin 2018.

Tableau comparatif des flux

M. Michel Jaccard commente le tableau et constate une diminution de la trésorerie de CHF 2'944'000.--.

Evolution de l'actif du bilan

Le Boursier signale que le total du bilan au 01.01.2018 était de CHF 18'152'204.69.— et de

CHF 18'328'561.92.— au 31.12.2018, ce qui correspond à une évolution de CHF 176'357.23. Les principaux postes provenant du patrimoine administratif.

Evolution du passif du bilan

Le Boursier constate une diminution du capital de CHF 577'994,30, correspondant à l'excédent de charges.

Déchetterie intercommunale

M. Golay signale un excédent de charge de CHF 64'000.— par rapport au budget, concernant le compte global de la déchetterie intercommunale. Ce dépassement se compose essentiellement des honoraires et frais d'expertises (comprenant les remplacements de personnel) et des frais d'élimination et de transport dus au manque de compacteur, qui a finalement été installé.

Le poste "transport et élimination DSM" (CHF 16'184.30) n'avait pas été budgété.

Mme la Syndique informe que la présentation des comptes est terminée.

Questions

M. Mark Williams demande si l'augmentation des revenus des impôts pour les personnes physiques est un fait exceptionnel, et si oui peut-on connaître la tendance pour le futur ?

Mme la Syndique que pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des personnes physique, l'impôt sur la fortune et l'impôt foncier, une tendance à la hausse progressive, mais assez irrégulière, est notée depuis un certain nombre d'années. Elle constate un pic, concernant l'impôt sur la fortune en deux ans.

Au niveau de la population, la commune n'a pas de grosse fortune avec impôts forfaitaires et au niveau socio-économique, on a une classe moyenne supérieure qui est, pour le moment, stable. L'autre inconnue est le nombre de constructions qui continue à se faire, avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Mme La Syndique espère que la tendance actuelle va se maintenir ou au moins rester stable dans le bon sens.

M. Christian Peter constate, par rapport aux intérêts négatifs de CHF 3'272.51 sur les avoirs, que cette une situation qui va perdurer. Il demande si on aurait par meilleur temps d'utiliser les liquidités de manière plus systématique ou poussée. On paie des intérêts sur nos dettes et on ne récupère rien sur nos liquidités ?

Mme la Syndique répond que la commune ne peut pas rembourser ses dettes, puisqu'elle n'en n'a pas. Les pertes annoncées correspondent aux intérêts négatifs qui ont été payés à la Poste et à la BCV. C'est pour cela qu'une entrée en matière avait été soumise au conseil et la commune a une piste, pour l'instant encore à l'état d'ébauche, mais qui devrait être présentée en automne, la situation aujourd'hui n'évoluant pas de manière positive.

Mme la Syndique indique que c'est l'effet pervers d'avoir du cash et que c'était une des raisons de la Municipalité, d'avoir proposé de maintenir le taux d'impôt au niveau actuel. Il est politiquement difficile d'augmenter le taux d'impôt alors que le cash coûte à la commune. La Municipalité est consciente que la situation actuelle, avec un autofinancement négatif, n'est pas saine. Ce sujet reviendra à l'automne prochain.

Mme la Syndique rappelle que l'exercice de 2018 se clôt avec un excédent de charges d'environ CHF 578'000.--, mais que contrairement aux autres années, certains éléments sur la péréquation ont été intégrés dans les comptes, tels que le décompte définitif 2017, les acomptes 2018 et le décompte presque définitif de 2018. Ces trois montants cumulés représentent environ CHF 1'080'000.--.

Mme la Syndique indique qu'il faut être conscient qu'un certain nombre éléments pris en compte dans cet exercice 2018, qui à priori ne pouvaient pas être anticipés dans le budget, que ce soit des charges ou des revenus.

Elle rajoute qu'il s'agit d'un exercice négatif plutôt comptable que financier.

Ce sujet sera rediscuté à l'automne prochain, pour savoir où le cash sera déposé et pour voir comment envisager les choses pour 2020. En espérant que les éléments de la péréquation 2018, avec les acomptes 2019, permettent d'y voir un peu plus clair pour 2020. Mme la Syndique conclue un mentionnant qu'il s'agit d'un sujet récurrent.

M. Jean-Pierre Rodieux demande de combien de ménages fiscaux proviennent les CHF 15 mio d'impôt sur le revenu ?

M. Michel Jaccard répond que ce montant correspond à environ 760-780 ménages.

M. Guillermo De la Fuente aimerait comprendre l'augmentation de 1,6 mio concernant les créances fiscales et demande s'il s'agit d'un retard de paiement de la part du canton ?

M. Jaccard répond que ce n'est pas un manque de paiement du canton. Il indique que c'est le canton qui taxe, qui encaisse et qui repaie à la commune, environ 30 jours après l'encaissement. Il s'agit des retards de paiements des contribuables et non pas de la commune. Les montants des acomptes sont encaissés régulièrement par la commune, mais les détails des encaissements ne sont pas connus. Le décompte par contribuable est tenu par le canton.

M. Cyrill Schuler rappelle un point qui avait été discuté dans le budget de cette année : lorsque l'on regarde les comptes, on doit se focaliser sur les éléments que dont on a le contrôle. Lorsqu'il existe tout un ensemble de

comptabilité cantonale, normée et légiférée, il est assez difficile de voir où en sont certains éléments (dettes, impôts, etc.). Ce ne sont pas vraiment des questions pertinentes, qui peuvent être influencées, ni des questions qui incombent au ménage courant de la Commune.

Il poursuit en indiquant que le point qu'il faut retenir est que le ménage courant est en déficit graduel depuis 5 ans et qu'il s'agit de la partie qui sur laquelle il y a une possibilité d'influence. Des questions restent bien entendu inévitables, comme par exemples les problèmes liés aux liquidités, mais il s'agit d'éléments qui ne peuvent pas être changés.

Par contre, Monsieur Cyrill Schuler indique que la discussion doit être sur combien, comment, et pourquoi les dépenses sont faites. Il rappelle, comme discuté lors du budget 2019, que les charges de personnels sont en augmentation permanentes et qu'il s'agit d'éléments sur lesquels une discussion peut se faire, avoir des options différentes. Le sujet n'est pas là, mais le point qui doit être fait à l'avenir, en faisant la lecture des comptes, est de prendre de l'attention sur les choses qui peuvent être décidées, influencées par cette assemblée.

M. Mark Williams rajoute que, pour lui, il y a trois parties à la discussion: la partie contrôlée directement par les communes, la partie liée aux sociétés intercommunales, avec une influence mais sans contrôle direct et la troisième partie relative à la péréquation et autres.

Approbation du rapport de la Commission de Gestion

Le rapport de gestion 2018 est accepté par 33 oui et 1 abstention

Approbation du préavis 07/2018 Comptes 2018

Le préavis Municipal 07/2019 Comptes 2018 est accepté par 33 oui et 1 abstention

12. PROPOSITION DE LETTRE DU CONSEIL COMMUNAL A LA COUR DES COMPTES CONCERNANT LA FACTURE SOCIALE DU CANTON DE VAUD

Le Président demande si M. Jean-Pierre Rodieux a des commentaires concernant la proposition de lettre qu'il a déposée ou si quelqu'un a des questions.

Il rappelle la démarche entreprise par M. Rodieux lors de la dernière séance du conseil, ayant abouti à ce courrier. Personne ne désire s'exprimer.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en cas de convenance avec cette lettre et que si le conseil communal donne son accord sur l'envoi de ce courrier, le Président et la Secrétaire du conseil signeront et transmettront ce document à la Cours des Comptes.

Vote sur l'envoi de la lettre du Conseil communal à la Cours des Comptes

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. Jean-Pierre Rodieux précise que cette lettre a été également élaborée par M. René Braun et M. Emmanuel Weisskopf.

13. PROPOSITION DE RESOLUTION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL D'ETAT ET GRAND CONSEIL CONCERNANT LA PEREQUATION ET FACTURE SOCIALE

Le Président indique qu'une nouvelle version de la lettre a été distribuée aux membres du conseil. Il laisse quelques minutes à l'assemblée pour prendre connaissance de cette lettre et informe qu'elle comporte deux erreurs, une faute d'orthographe dans le nom de la Présidente du Conseil d'Etat et une erreur sur l'intitulé "Résolution".

Le Président propose d'amender cette lettre pour corriger la faute d'orthographe et supprimer la mention "Par cette résolution" en démarrant la lettre par "Le Conseil communal".

Mme Danièle Braun informe qu'il y a une autre faute d'orthographe au 3^{ème} paragraphe, sur le mot "desdites".

Le Président rappelle que cette lettre a été écrite en premier lieu à l'initiative du Conseil communal de Crans et ensuite, du Président du Conseil de Mies. La 1^{ère} version était inspirée par celle de Mies. L'objectif est de rassembler les lettres des différentes communes et de les envoyer ensemble au Conseil d'Etat et au Grand Conseil à la fin de l'été.

Vote sur la version amendée de la lettre au Conseil d'Etat et au Grand Conseil

Le Conseil approuve à l'unanimité l'envoi de la lettre telle que distribuée à l'assemblée et avec les corrections mentionnées.

Le Président informe que cette lettre sera transmise au Président du Conseil communal de Mies, pour un regroupement d'envoi au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

14. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Syndique souhaite de bonnes vacances et un bel été à l'assemblée.

Elle informe qu'il s'agit de la dernière séance de Conseil communal pour le Boursier, M. Michel Jaccard. Pour rappel, il a commencé au Conseil communal en 1991. Suite à la démission de Mme Vittoz, il a rejoint la Municipalité en 1992, en s'occupant du dicastère des Ecoles, puis à la législature suivante, des Finances. Après sa fin de mandat à la Municipalité en 2001, il a repris la Bourse communale en 2002. Il a donné de son temps et de son cœur en tant que Boursier, mais également en tant que Conseiller et Municipal. Mme la Syndique le remercie au nom de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt ainsi ce point et demande à M. André Wiesel de procéder à la lecture du procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

Le prochain Conseil communal aura lieu le mercredi 18 septembre 2019 à 20h15.

La séance est levée à 20h45.

Le Président

La Secrétaire

Christian Lowe

Nathalie Helmers